

EPCC – ÉESI

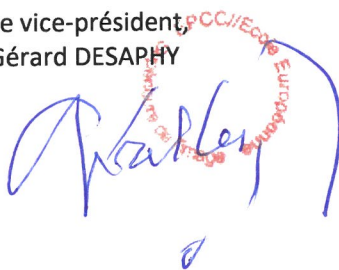
Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°14-2026

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve, par 17 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2026.

Le vice-président,
Gérard DESAPHY



EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 10 mars 2026

1^{er} collège :

Étaient présents :

- Monsieur Florent Gallardo, chargé de mission « Pôle Image » - Préfecture de la Charente ;
- Madame Anne-Claire Rocton, directrice régionale adjointe déléguée – DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers ;
- Madame Juliette Rouillon-Durup, conseillère Enseignement supérieur – DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges ;
- Madame Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Thierry Perreau, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine (en visioconférence) ;
- Monsieur Gérard Desaphy, vice-président du conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, Délégué municipal Ville créative UNESCO et Francophonie – Ville d'Angoulême ;
- Monsieur Jean-Jacques Fournié, conseiller délégué Enseignement supérieur – Communauté d'agglomération du GrandAngoulême ;
- Monsieur Charles Reverchon-Billot, président du conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, vice-président Culture et Patrimoine – Communauté urbaine de Grand Poitiers ;

Étaient excusés : monsieur Jérôme Harnois, préfet de la Charente ; madame Maylis Descazeaux, directrice régionale – DRAC Nouvelle-Aquitaine ; madame Charline Claveau, vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ; monsieur Gilbert Pierre-Justin, conseiller municipal Vie étudiante, enseignement supérieur – Ville d'Angoulême ; monsieur Emmanuel Bazile, vice-président Patrimoine intercommunal, rénovation énergétique et ERP – Communauté Urbaine de Grand Poitiers ; madame Zoé Lorioux-Chevalier, conseillère municipale déléguée à la Coopération extérieure et aux partenariats – Ville de Poitiers.

Étaient représentés : monsieur Jérôme Harnois, préfet de la Charente par monsieur Florent Gallardo, chargé de mission « Image » - Préfecture de la Charente ; madame Maylis Descazeaux, directrice régionale – DRAC Nouvelle-Aquitaine par madame Anne-Claire Rocton, directrice régionale adjointe déléguée – DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers.

Avaient donné pouvoir : madame Charline Claveau, vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à madame Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ; monsieur Gilbert Pierre-Justin, conseiller municipal Vie étudiante, enseignement supérieur – Ville d'Angoulême à monsieur Gérard Desaphy, vice-président du conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, délégué municipal Ville créative UNESCO et Francophonie – Ville d'Angoulême.

2^{ème} collège :

Étaient présent-es :

- Monsieur Jean-Pierre Mercier, personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angoulême /Communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;
- Monsieur Benoît Preteseille, représentant du personnel pédagogique – site d'Angoulême ;
- Madame Barbara Benedetti, représentante des personnels administratif et technique ;
- Madame Camille Duvivier, représentante des étudiant-es du site d'Angoulême ;
- Monsieur Théophile de Backer, représentant des étudiant-es du site de Poitiers.

Étaient excusés : monsieur Hervé Jolly, représentant titulaire du personnel pédagogique – site de Poitiers ; monsieur Thomas Bellet, représentant suppléant du personnel pédagogique – site de Poitiers.

Avait donné pouvoir : monsieur Hervé Jolly, représentant du personnel pédagogique – site de Poitiers à monsieur Benoît Preteseille, représentant du personnel pédagogique – site d'Angoulême.

Membres de droit avec voix consultatives :

Étaient présent-es :

- Madame Nathalie Wierre, directrice générale par intérim ;
- Monsieur Christophe Peltier, Conseiller aux décideurs locaux – DDFIP de la Vienne (en visioconférence).

Invité-es :

- Monsieur Mathieu Bordes, conseiller arts plastiques – DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges (en visioconférence) ;
- Madame Patricia Oudin, chef de projets « formations professionnelles et enseignement artistique » - Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Sylvain Pothier-Leroux, responsable Rayonnement territorial et Politique de l'Image – Ville d'Angoulême ;
- Madame Valérie Pommier, directrice Coordination Culture Patrimoine – Ville de Poitiers et Grand Poitiers (en visioconférence) ;
- Monsieur Thomas Schnabel, directeur du service Culture – GrandAngoulême ;
- Madame Sophie Leclercq, directrice des études – ÉESI, site de Poitiers ;

Secrétariat de séance :

- Madame Sophie Burel, assistante de direction, chargée du compte rendu.

Le président ouvre la séance en remerciant les participant-es, présent-es en salle comme à distance. Il informe ensuite le conseil des membres excusé-es ainsi que des procurations qui ont été transmises.

Délibération n°12-2026 – Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2026

Charles Reverchon-Billot invite l'assemblée à formuler d'éventuelles observations ou demandes de modification concernant le compte rendu de la précédente séance du Conseil d'administration.

Benoît Preteseille rappelle la demande, mentionnée en page 2 du document, relative à la transmission des lettres de mission de Jeanne Gailhoustet et de Nathalie Wierre. Il souligne l'importance de clarifier le périmètre de leurs responsabilités, qui demeure incertain depuis le 1er janvier 2026.

Le président indique que ces lettres de mission ont été signées dans la matinée et qu'elles seront communiquées dans les meilleurs délais.

En page 4 du document, Benoît Preteseille demande que soit complété le paragraphe relatif à l'absence du livret des études, afin de préciser que ce document est jugé utile, tant par les représentant-es des étudiant-es que par ceux des personnels, pour l'ensemble des étudiant-es de l'établissement.

En page 6 du compte rendu, Benoît Preteseille revient sur l'intervention de Gérard Desaphy relative à la mise en place d'un dialogue de gestion ainsi qu'à la présentation d'éléments prévisionnels plus détaillés en amont du vote du budget primitif 2026, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

Il s'enquiert de la planification de cette rencontre et demande si les informations communiquées aux financeurs pourraient également être partagées avec l'ensemble du conseil, estimant qu'elles seraient utiles au débat à venir sur le budget primitif 2026.

Le président indique qu'un dialogue de gestion s'est tenu le vendredi 6 mars 2026. Il souligne l'intérêt de ces échanges entre partenaires financiers pour aborder les questions budgétaires et précise ne pas disposer d'éléments particuliers à transmettre à ce stade, si ce n'est que ces rencontres devraient être organisées plus régulièrement à l'avenir.

En page 7, il est demandé que la citation complète figurant en page 2 du Débat d'orientation budgétaire soit reproduite afin de restituer plus fidèlement l'intervention de Benoît Preteseille. En effet, la mention « ... *ainsi que les frais de maintenance bâtementaire du site d'Angoulême, toujours en attente de réhabilitation, vont générer une augmentation des dépenses de fonctionnement par la prise en charge de travaux d'entretien courant.* » avait suscité une interrogation, de la part des représentant-es des personnels, quant au périmètre des dépenses relevant de l'entretien courant et à la répartition des responsabilités entre locataire et propriétaire.

La phrase suivante — « *La mauvaise performance énergétique du bâtiment angoumois va régulièrement générer des travaux d'adaptation et de rénovation.* » — sera donc ajoutée au paragraphe concerné du compte rendu de la séance du 24 février 2026.

En l'absence d'autres remarques, le président soumet le compte rendu au vote. **La délibération n°12-2026 portant approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 24 février 2026 est adoptée à l'unanimité, avec seize (16) voix pour.**

Délibération n°13-2026 – Budget Primitif 2026

La présentation est assurée par Nathalie Wierre, à l'appui de la projection d'un document annexé au présent compte rendu, conformément au Débat d'orientation budgétaire présenté et adopté lors de la séance du 24 février 2026.

À titre de rappel, le budget de l'école est structuré en deux sections, « Fonctionnement » et « Investissement », chacune présentant les aspects Dépenses et Recettes. Il est précisé :

- Section Fonctionnement – Dépenses
- **Total des dépenses** : 6 045 798 € au budget primitif (BP) 2026, contre 4 616 637 € réalisés en 2025.
- **Charges de personnel** : 3 820 000 €, soit 69,90 % des dépenses totales (réalisé 2025 : 3 483 138 €). Cette estimation intègre entre autres :
 - Les avancements des agents titulaires et contractuels,
 - L'augmentation de 3 % du CNRACL,
 - L'augmentation des cotisations mutuelles,
 - Les recrutements en attente pour l'accueil à Angoulême et la maintenance à Poitiers en renfort du poste existant.
- **Autres dépenses de fonctionnement** : 1 714 346 €, dont :
 - 581 271 € de résultat cumulé,
 - 371 750 € de loyers, charges locatives et taxe foncière,
 - 761 325 € restant pour le fonctionnement courant.
- **Formation du personnel** : 28 000 €, contre 15 024 € réalisés en 2025.
- **Communication** : 31 400 € au BP 2026, contre 6 873 € réalisés en 2025.
- **Frais exceptionnels de déménagement** : 145 000 €, notamment pour l'accès aux Couronneries.
- **Fournitures pédagogiques** : 72 060 € dont
 - Angoulême : 29 400 €
 - Poitiers : 26 150 €
 - Fiches projets : 16 010 €

Il est rappelé que les fournitures pédagogiques (papier, impressions, etc.) sont mises gratuitement à disposition des étudiant-es pour la réalisation de leurs projets, mesure qui n'est pas pratiquée dans les autres établissements d'enseignement supérieur artistique.

- **Locations immobilières** : 371 750 € au BP 2026 contre 338 117 € réalisés en 2025.
- **Maintenance** : augmentation prévue en raison de la mise en place d'un contrôle périodique et des frais de maintenance qui pourraient croître.

- Section Fonctionnement – Recettes

- Les recettes sont constituées des dotations des membres financeurs, des droits d'inscription et des frais de concours et commissions, projetées sans compensation des étudiant-es boursier-es par l'État.
- Atténuation des charges liée aux taxes et indemnités journalières non incluses dans le calcul des recettes.
- **Répartition des recettes prévues** :
 - État : 1 788 564 €
 - Région Nouvelle-Aquitaine : 850 000 €
 - Grand Poitiers, GA et Angoulême : conforme aux statuts
- **Autres participations de l'État** : 4 390 780 € au total, avec un manque à gagner probable en raison de l'arrêt du dispositif « Supercanon ».

Il est rappelé que les dépenses de fonctionnement augmentent notamment du fait :

- Des acquisitions pour le fonds bibliothécaire de chacun des sites,
- Des fournitures pédagogiques (72 060 €),
- De l'augmentation des frais de maintenance et des contrôles périodiques.

- Section d'Investissement – Dépenses

- **Total des dépenses** : 365 993 € au budget primitif (BP) 2026, destinées à financer des dépenses structurantes ou organisationnelles, visant à préparer l'avenir de l'établissement.
- **Répartition principale** :
 - Logiciels et équipements divers,
 - Aménagement du site de Poitiers : 150 000 €,
 - Subvention d'équipement 2025 : 10 000 € (Grand Poitiers),
 - Contribution du Grand Angoulême pour le projet *Ensemble Creativo* : 2 500 €,
 - Réserve pour aménagement à Angoulême : 131 346 €.

- Section Investissement – Recettes

- **Total des recettes** : 365 993 €, intégrant principalement l'amortissement correspondant aux investissements.

Perspectives financières – Projection à fin 2028

- **Charges de fonctionnement** : 928 456 € en 2027, soit une baisse par rapport au BP 2026.
- **Charges de personnel** : augmentation notable en 2026, puis lissage prévu sur les exercices suivants :
 - 2027 : 3 907 000 €
 - 2028 : 3 912 000 €

Cette évolution est jugée cohérente au regard des effectifs en année complète.

- **Prise en compte du principe de sincérité comptable** : Tous les appels à projets n'ont pas été intégrés, de fait, certaines recettes n'ont pas été incluses.

Le président remercie Nathalie Wierre pour la présentation effectuée et interroge l'assemblée sur les éventuelles remarques ou observations qu'elle aurait à formuler.

Juliette Rouillon-Durup intervient pour préciser que la mesure exceptionnelle de l'État, mise en place pour les écoles territoriales à la suite de la période COVID et d'un montant de 20 000 €, est confirmée comme maintenue.

En revanche, un doute subsiste concernant la somme de 37 500 € destinée à la professionnalisation des étudiant·es, comme le permettait le programme *Supercanon*.

Concernant le document de présentation, les représentant·es des personnels s'interrogent sur sa diffusion. Le président confirme qu'il sera transmis à l'ensemble des membres.

Juliette Rouillon-Durup propose par ailleurs l'ajout d'une colonne « BP 2025 » afin de faciliter la lecture et la comparaison des données.

Gérard Desaphy signale des difficultés avec la présentation en salle, en raison d'un son médiocre et d'une visibilité limitée de l'écran. Il relève cependant que le budget 2026 apparaît prudent, mais souligne la nécessité de travailler sur les réductions de dépenses et économies à venir, rappelant que, malgré le contexte électoral, aucune augmentation de budget ne sera attendue de la part d'Angoulême ni du GrandAngoulême.

En l'absence d'autres observations, le président soumet le compte rendu au vote. **La délibération n°13-2026 relative au Budget primitif 2026 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Autres sujets évoqués en séance

✓ *Les personnalités qualifiées, membres du 2nd collège :*

Patricia Oudin rappelle que, conformément aux statuts, les personnalités qualifiées sont désignées par les personnes publiques membres fondateurs de l'EPCC. Cette désignation est habituellement effectuée de manière conjointe ; à défaut d'accord, chaque collectivité membre procède, après délibération en son sein, à la nomination des personnalités qualifiées qui siégeront au Conseil d'administration. Elle insiste sur la nécessité de suivre cette procédure pour les sièges vacants concernant les nominations de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Grand Poitiers.

Charles Reverchon-Billot confirme qu'il s'agit d'un sujet à discuter et souligne que ce sera une tâche pour la nouvelle équipe, à la suite des prochaines élections municipales.

Benoît Preteseille rappelle que, si la présence de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration revêt une importance certaine, il souhaite également réitérer auprès du président le souhait exprimé au début de son mandat d'augmenter le nombre de représentant·es du personnel pédagogique au sein de l'instance. Il profite par ailleurs de son intervention pour souligner à nouveau le caractère bénévole de cette fonction pour les professeur·es d'enseignement artistique et les assistant·es d'enseignement artistique, observant que cette situation peut constituer un frein à la présentation de candidatures.

✓ *Recrutement de la direction générale de l'établissement*

Charles Reverchon-Billot, rappelant ses propos tenus lors du Conseil d'administration de février 2026 concernant l'organisation d'une audition supplémentaire pour deux candidat·es au poste de directeur·trice général·e de l'établissement, informe que le jury s'est révélé concluant.

Il précise qu'un Conseil d'administration extraordinaire devra être organisé en avril 2026 afin de procéder à la nomination de la personne retenue, laquelle devrait prendre ses fonctions au début du mois de mai 2026.

- ✓ *Point sur l'action mise en place durant le FIBD 2025 pour l'achat d'un massicot sur le site d'Angoulême*
- ✓ *Facture transmise au BDE pour rembourser l'achat des pommes sur le site d'Angoulême*

Les représentant·es des étudiant·es ont souhaité que ces points soient abordés, mettant en avant un manque de transparence à l'égard des étudiant·es comme du BDE.

Ils s'interrogent en particulier sur le montant perçu suite à la vente de crêpes lors du FIBD 2025, information qui n'a jamais été communiquée au BDE, ainsi que sur le suivi de l'acquisition du massicot.

Il a été précisé aux représentant-es des étudiant-es que les fonds récoltés à l'occasion de cette opération sont toujours disponibles et demeurent affectés à un éventuel achat de ce matériel.

S'agissant de la facturation des pommes à destination exclusive des étudiant-es du site d'Angoulême, les représentant-es des étudiant-es tout comme le BDE relèvent l'absence de réciprocité sur le site de Poitiers. Ils rappellent que cette action avait toujours été présentée comme gratuite et souligne que le BDE n'a pas été consulté en amont, ce qui explique leur refus d'acquitter le paiement.

Nathalie Wierre précise qu'il ne s'agit pas d'un manque de transparence, mais plutôt d'une incompréhension, en particulier concernant la distribution de pommes sur le site d'Angoulême. Cette action avait été mise en place et validée par la direction générale par intérim précédente ainsi que par la direction des études du site concerné. Elle souligne néanmoins que la gestion du BDE constitue un enjeu réel, mentionnant les difficultés rencontrées pour obtenir, malgré relances, des retours sur les activités de l'association, des demandes de réunions, ou encore la transmission de documents financiers nécessaires au versement de la subvention.

La directrice générale par intérim rappelle donc l'importance de renforcer les échanges avec le BDE afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'association.

✓ *Recrutement en cours du/de la coordinateur-ice pédagogique pour le site d'Angoulême*

Benoît Preteseille souhaite revenir sur ce point, constatant un manque de réponse de la direction générale par intérim malgré ses relances.

Nathalie Wierre, tout en reconnaissant cette absence de retour en raison d'un agenda chargé, exprime sa surprise d'avoir été interpellée à ce sujet. Elle précise que les renouvellements des postes ont déjà été traités lors d'un CST.

✓ *Indemnisation des représentant-es du personnel pédagogique au Conseil d'administration*

Gérard Desaphy intervient au sujet de la demande récurrente de Benoît Preteseille concernant l'indemnisation des représentant-es du personnel, sollicitant des informations sur les pratiques observées dans d'autres établissements pour mieux comprendre cette requête.

Le vice-président du Conseil d'administration rappelle que cette séance constitue son dernier Conseil d'administration de la mandature actuelle et remercie l'ensemble des membres pour le travail accompli au cours de ces années. Évoquant les critiques dont il a pu être l'objet, il appelle à davantage de solidarité et à un climat plus serein au sein de l'école.

Charles Reverchon-Billot se déclare favorable à l'examen des pratiques d'autres établissements.

Juliette Rouillon-Durup, précisant qu'elle participe aux Conseils d'administration d'autres établissements, indique que les représentant-es du personnel pédagogique y siègent à titre bénévole.

En réponse à l'intervention de Gérard Desaphy concernant ses demandes récurrentes, Benoît Preteseille rappelle que ses interventions sont faites au nom des représentant-es du personnel qu'il représente et demande que ses propos soient dépersonnalisés.

Gérard Desaphy convient, précisant qu'il ne s'agit nullement d'une attaque personnelle.

Avant de clore la séance, Charles Reverchon-Billot indique que cette réunion devrait être la dernière qu'il préside dans le cadre de la mandature actuelle. Conformément à la procédure, il précise qu'il sera présent lors de la prochaine séance uniquement pour procéder à la désignation de la nouvelle présidence.

Remerciant les participant-es, présent-es comme à distance, pour la qualité des échanges, il exprime également sa reconnaissance pour le travail accompli par l'ensemble des membres au cours de sa mandature afin de conduire au mieux les actions de l'école.

***** Fin de séance : 11h30